

THE
QUEBEC
GAZETTE.



LA
GAZETTE
DE
QUEBEC.

THURSDAY, JANUARY 19, 1792.

JEUDI, 19 JANVIER, 1792.

In our last we published various accounts of a Confederation and intended hostilities against France—the following particulars on the other side will further enable the public to judge of the true state of things.

L O N D O N, OCTOBER 1st. to 25th.

THAT the Emperor of Germany and the King of Prussia, in conjunction with the other feudal potentates, should form a league against the French Revolution is no ways surprising—to admit the new system of France to consonant with reason, and so repugnant to arbitrary government, would be tacitly acknowledging the propriety of a similar Revolution in their own realms.

The Convention at Plinitz was entered into in August, and nothing yet done though past the middle of October—circumstances have turned out unfavourable to enforce it—and, like every other plot attempted against the Revolution from the capture of the Bastille to that of the King, will eventually prove abortive, or only afford a new subject of triumph to the cause of Liberty.

Independent of such a confederation being outrageous to every principle of natural justice, and unjustifiable by the laws of nations, the delay of its execution, and the events which have taken place since its formation, seem either to have staggered its projectors, or totally overturned it. The dissolution of the Old National Assembly, the convocation of an entire new representation of the people, which has solemnly recognized and sworn allegiance to the New Constitution, a general amnesty granted to all offenders and emigrants on account of the revolution, the King's acceptance of the Constitution and oath to defend it, &c.

Goths and Vandals only could embark on so precarious and unjustifiable a warfare—and notwithstanding the parade the northern Monarchs make of their respective war-hounds for the purpose of awing their own subjects into subjection, and disturbing the peace of the French—that the project of an attack is relinquished seems pretty evident, from the following intelligence corroborated thro' different channels.

OCTOBER 24. The first diplomatic act of M. Noailles, the French Ambassador at Vienna, after notifying the King's acceptance of the Constitution, was to demand that the National Flag should be acknowledged, in future, in all the Imperial Ports. Prince Kaunitz immediately replied, That orders to that effect should be dispatched to all the ports, and they have already been received at Ostend.

We are not yet informed of the effect produced in all the foreign Courts by the declaration that the French King has accepted the New Constitution. All we know is, what has been publicly observed in the National Assembly by the Minister for War and Foreign Affairs, that the Swedes have not disarmed, and that the usual war establishment is still maintained in Russia, notwithstanding the late truce and peace established between the Russians and Turks. This seems to him that there is some danger of an attack on France from those quarters. But from the time that the Municipalities of France congratulated the National Assembly on the re-capture of the King, we hold all attempts on the part of foreign Princes to subvert the new and free Constitution as impotent and nugatory. The King will judge wisely to fall in with the temper of the times and the new government: and this indeed seems to be the resolution that he has formed.

W O R M S, SEPTEMBER 28.

The Counter-revolution army of General (Visc. de) Mirabeau is daily weakening by desertion; it appears strange it has not weakened sooner, when it is considered that the pay has been reduced from 32 kreutzers to four. According to all appearances the army of Etteinhelm will be entirely melted away by the end of Autumn.

The following extract, taken from the Cleves Gazette, published under the auspices of Prussia, is too remarkable to escape notice.

C L E V E S, OCTOBER 1.

All our advices from Coblenz, Treves, Brussels, &c. represent the French emigrants as plunged in the greatest distress, since the news of their Sovereign having accepted the new Constitution.

They openly express their discontent against those who made them quit their country, state, and fortunes, under the hope of an intangible Counter-Revolution, either wholly or in great part.

In deploring their blindness and their precipitation, all honest people in Europe agree in the motive which determined them—the natural love of their Sovereign, and the desire to avenge his cause.

We will do more than side with all the world in sterile sentiments of pity; we dare give to these unfortunate and unhappy victims of seduction, and to the personal views of some individuals, the salutary counsel to re-enter their country as soon as possible, and on any terms—guaranteeing to them, from the most authentic private advices, that neither the Emperor nor the Empire, nor any Power, will march, either at the present moment, or hereafter, any troops to attempt a Counter-Revolution; and that the ablest politicians are of opinion, "That the French King has acted wisely in accepting the Constitution, however imperfect it may be at present; and that by thus reconciling himself to his people, he will become more than ever their idol."

The reputation for truth which this Paper has acquired, will probably have some weight with the French emigrants, and tend to direct them to their homes, instead of living in exile, chimerically waiting for a return of the old state of affairs. We call upon those who have had confidence in us to bear witness to the salutary counsel we give, (not founded on our private opinion, but on such information as it is not always in our power to procure); for they will repent for a long time, if they suffer themselves to be blinded any more by such false and vain hopes.

Lately a Marshall of France, three General Officers, and about 80 of inferior rank, quitted Worms to go to Switzerland, from whence they proceed to France.

Letters from the Margravate of Baden state, that in that province, as well as the principality of Nassau Niengen, the peasants have received orders no longer to supply the camp of the black army (the French refugees) with provisions.

PARIS, Sept. 26. It is currently reported here, and very confidently believed, that the King, since his acceptance of the Constitution, refused to receive a packet addressed to him by his brothers, or to hear any verbal explanation of the contents from the bearer; to whom he said, that he could hold no correspondence with the Princes till their return to Paris.

Every thing is as peaceable and quiet here as if nothing had happened; trade is taking its usual course, and we have not the least suspicion of any of the Powers of Europe attempting to disturb our domestic tranquillity. We shall, however, be prepared for defending ourselves, but we shall treat any attacks as of those of an assassin, of those who endeavour to disturb our individual repose.

Conformable to the decree of the National Assembly, two preachers yesterday informed the Municipality of Paris, that they had formed contracts to enter into wedlock immediately.

T H E B O U I L L E S.

The King of Sweden is not contented with taking the Bouillés, father and son into his service, but has caused his acceptance of them to be thus notified in the Stockholm Gazette:

Nous avons publié dans notre dernière divers récits de la confédération, et des hostilités projetées contre la France:—mais les particularités suivantes mettront le public plus en état de juger du véritable état des choses.

L O N D R E S, du 1. au 25 d'Octobre.

IL n'est nullement surprenant que l'Empereur d'Allemagne, et le Roi de Prusse, conjointement avec d'autres potentats féodaux, forment une ligue contre la Révolution Française; car admettre le nouveau système de France, si conforme à la raison, et si repugnant au gouvernement arbitraire, seroit reconnoître tacitement la convenabilité d'une semblable révolution dans leurs propres Royaumes.

La convention de Plinitz a été formée en Août, et rien n'a encore été fait, quoique nous soyons au milieu d'Octobre. Les circonstances sont devenues défavorables à son exécution; elle échouera de même que tous les autres projets entrepris contre la Révolution depuis la prise de la Bastille jusqu'à celle du Roi, ou ne produira qu'un nouveau sujet de triomphe à la cause de la Liberté.

Quatre qu'une telle confédération est outrageante à tous les principes de justice naturelle, et injustifiable par les lois des nations, ou le droit des gens, le délai de son exécution, les événements arrivés depuis sa formation, semblent ou avoir déconcerté les projecteurs ou l'avoir totalement renversé. La dissolution de la précédente Assemblée Nationale, la convocation d'une représentation du peuple entièrement nouvelle, laquelle a solennellement reconnu la nouvelle constitution, et lui a juré fidélité, l'amnistie générale accordée à tous les délinquents et émigrés pour cause de la révolution, l'acceptation de la constitution par le Roi, et son serment de la défendre, &c. sont des circonstances sous lesquelles il n'y a que des Goths et Vandales qui puissent s'embarquer dans une guerre aussi précaire et aussi injuste—et malgré la parade que les monarches du Nord font de leurs *affairs à gage*, à l'effet de tenir leurs propres sujets dans une crainte et une soumission stupides, et de troubler la tranquillité des Français, il semble presque évident par les avis suivants, corroborés par différentes voies, que le projet de les attaquer est abandonné.

Le 24 OCTOBRE.

Nous ne sommes pas encore informés de l'effet produit dans toutes les Cours étrangères par la déclaration de l'acceptation de la nouvelle constitution par le Roi de France. Tout ce que nous savons est ce qui a été publiquement observé dans l'Assemblée Nationale par le Ministre de guerre et pour les affaires étrangères, que les Suédois n'ont pas désarmé, et qu'on tient encore en Russie l'établissement de guerre ordinaire, nonobstant la trêve récente et la paix conclue entre les Russiens et les Turcs. Il lui semble par là qu'il y a quelque danger d'une attaque de la part de ces puissances. Mais depuis le temps que les municipalités de France ont congratulé l'Assemblée Nationale sur la prise du Roi, nous regardons toutes les tentatives de la part des Puissances étrangères pour détruire la nouvelle constitution libre de France comme impuissantes et même futiles. Le Roi agira prudemment et sagement en s'accordant aux circonstances du temps, et en soutenant le nouveau gouvernement;—ce qui en effet semble être la résolution qu'il a prise.

W O R M S, 28 SEPTEMBRE.

L'armée de la contre-révolution, commandée par le Général (Vicomte de) Mirabeau, s'affoiblit de jour en jour par la défection. Il paroît même étrange qu'elle ne soit pas affoiblie plutôt, considérant que la paie a été réduite de 32 à 4 Kreutzers. Suivant toute apparence l'armée d'Etteinhelm sera entièrement fondue vers l'automne.

L'extrait suivant, tiré d'une Gazette de Cleves, publiée sous les auspices de la Prusse, est trop remarquable pour échapper à notre attention.

C L E V E S, 1 OCTOBRE.

Tous nos avis de Coblenz, Treves, Bruxelles et autres endroits, représentent les émigrés Français comme plongés dans la dernière détresse depuis la nouvelle que leur souverain a accepté la nouvelle Constitution.

Ils expriment ouvertement leur mécontentement contre ceux qui leur ont fait quitter leur patrie et leurs biens sous l'espoir d'une contre-révolution infaillible, soit totale ou partielle.

En déplorant leur aveuglement et leur précipitation, tous les honnêtes gens en Europe s'accordent touchant le motif qui les a déterminés, c'est à dire leur affection naturelle pour leur souverain, et leur désir de venger sa cause.

Nous ferons plus que de nous joindre à tout le monde dans de stériles sentimens de pitié: nous osons donner à ces malheureuses victimes de la séduction et des vœux personnelles de quelques individus le conseil salutaire de rentrer dans leur patrie aussitôt que possible, et à quelques conditions que ce soit, les assurant, d'après les avis privés les plus authentiques, que ni l'Empereur ni l'Empire, ni aucune autre puissance quelconque, ne fera marcher de troupes, soit à présent ou ci-après, pour entreprendre une contre-révolution, et que les plus habiles politiques sont d'opinion, "Que le Roi de France a agi sagement en acceptant la constitution, quelque imparfaite qu'elle puisse être à présent; et qu'en se reconciliant ainsi avec son peuple il sera plus cheri que jamais."

La réputation de véracité que cette feuille a acquise aura probablement quelque influence sur les émigrés Français, et contribuera à les faire retourner chez eux, au lieu de vivre en exil, dans l'attente chimérique du retour de l'ancien état des affaires. Nous en appelons à ceux qui ont eu confiance en nous pour être témoins du Conseil salutaire que nous donnons (conseil qui n'est pas fondé sur notre opinion privée, mais sur des informations qu'il n'est pas toujours en notre pouvoir de nous procurer) car ils se repentiront longtemps s'ils se laissent encore aveugler par un espoir aussi faux que vain.

Un Maréchal de France, trois autres officiers généraux, et environ 80 de rang inférieur, sont récemment partis de Worms pour aller en Suisse, d'où ils doivent se rendre en France.

Des lettres du Margraviat de Baden disent, que dans cette province ainsi que dans la Principauté de Nassau Niengen les paysans ont reçu ordre de ne plus fournir de provisions au camp de l'armée noire. C'est ainsi qu'on appelle les réfugiés Français.

P A R I S, 26 SEPTEMBRE.

Le bruit court ici, et l'on croit avec confiance, que le Roi, depuis qu'il a accepté la constitution, a refusé de recevoir un paquet à lui adressé par ses frères, ni d'écouter aucune explication verbale du porteur touchant le contenu de ces dépêches; et lui a dit qu'il ne pouvoit tenir aucune correspondance avec ces princes jusqu'à leur retour à Paris.

Tout est aussi paisible et tranquille ici que s'il n'étoit rien arrivé. Le commerce reprend son cours ordinaire, et nous n'avons pas le moindre soupçon qu'aucune des puissances étrangères entreprenne de troubler notre tranquillité domestique. Nous sommes cependant préparés à nous défendre, et nous regarderons toute attaque qui nous sera faite comme celle d'un assassin qui cherche à troubler le repos individuel.

Conformément au décret de l'Assemblée Nationale, deux Prédicateurs ont informé hier la Municipauté de Paris, qu'ils ont contracté des engagements pour entrer incessamment dans l'état du mariage.

LES BOUILLES PERE ET FILS.

Le Roi de Suède ne s'est pas contenté de prendre les Bouillés père et fils à son service, il en a de plus fait notifier son acceptation dans la Gazette de Stockholm.

"In consequence of the distinguished qualities and military skill, which the Marquis de Bouille, formerly General of the army in the service of France, has long displayed: and out of respect to the attachment which he has lately shown to the King and Queen of France and to their family, his Majesty has taken the Marquis into his service, and has granted him the rank of Lieutenant-General, with priority, according to the date of his brevet as a French General. His son Count Louis Joseph de Bouille, formerly Lieutenant Colonel of the French cavalry is appointed Aide-de-camp to the King, and appointments for both have been assigned in the extraordinary list."

"Thus intemperately and uninvited, does the King of Sweden display his enmity to the New Constitution of France."

To mark the ingratitude of such conduct, it is necessary to state, that during the time, when the Crown of France disbursed the earnings of the people, this Monarch received from them an annual salary of 200,000*l.* to show its indecency, it is enough to state, that he has never been invited, or authorised by any complaint from the French King, to utter an opinion concerning his situation."

There is in this sort of peremptory violence, which is seldom consistent with justice, a degree of petulant resentment which is beneath a great man upon any occasion. He adopts a General, whom the existing government of another country declared a traitor; and he shews disrespect to a people, whom he dare not attack, knowing very well, that they are attending too seriously to their own happiness to think of attacking him."

But should ever an attack be made on France, for asserting the rights of the many, in preference to the usurpation of the few; the King of Sweden, and de Bouille, the man who fattened on the fruits of their labours, while their neck bore the yoke, and the man who betrayed the people whose lives and liberties he had undertaken to defend, are indisputably best qualified to be

"The lawless leaders of a Russian band,
"Who dare to desolate a smiling land."

And certes so worthy a cause cannot be better graced than by two such dignified champions—a traitor and the protector of a traitor!

Speech of the President of the National Assembly of France*, addressed to the King on his acceptance of the New Constitution, 14th. Sept. 1791.

"**A**BUSES of long standing, which had triumphed over the intentions of the best of Kings, and had unceasingly braved the authority of the throne, oppressed France. Depository of the wishes, of the rights, and of the power of the people, the National Assembly has established, by the destruction of all abuses, the solid basis of public prosperity. Sire, what this Assembly has decreed, the Nation concurs to ratify. The most complete execution of its decrees in all parts of the empire, attest the general sentiments. It deranges the weak plans of those whom discontent has too long kept blind to their own interests. It promises to your Majesty, that your wishes for the welfare of the French will no longer be vain."

"The National Assembly has nothing more to decree on this ever memorable day, in which you complete, in its bosom, the most solemn engagement, the acceptance of the Constitutional Royalty. It is the attachment of the French—it is their confidence, who confer upon you that pure and respectable title to the most durable crown in the universe; and what secures it to you, Sire, is the unperishable authority of a constitution freely decreed. It is the invincible force of a people who feel themselves worthy of liberty—it establishes the necessity which so great a nation will always have of an hereditary monarchy."

"When your Majesty, waiting from experience the lights which are about to be spread by the practical result of the constitution, promises to maintain it within, and to defend it from attack from without, the nation, trusting both to the justice of its rights, and the consciousness of its force and courage, and to the loyalty of your co-operations, can entertain no apprehension of alarms from without, and is about to contribute, by its tranquil confidence, to the speedy success of its internal government."

"What ought to be great in your eyes, Sire, dear to our hearts, and what will appear with lustre in our history, is the epoch of this enumeration which gives to France, citizens to the French, a country to you, as King, a new title of grandeur and glory—and to you again, as a man, a new source of enjoyment, and new sensations of happiness."

Loud plaudits followed.

The King quitted the assembly in the midst of shouts of *Vive le Roi*.—The assembly, in a body, accompanied him to the palace of the Thuilleries, in the midst of acclamations and shouts of joy from the people, military music, and repeated discharges of artillery.

October 7. The Municipality of Paris presented themselves. M. Bailly, who was at their head, expressed himself in the following terms:

"The City of Paris comes to offer you the sentiments of its inhabitants. You are constituted a National Legislative Assembly—you have fulfilled a sacred duty—we thank not you for doing so, but we thank you for the example which you have set. We thank you for the solemnity that embellished your oath. We have seen, as in the ancient world, your old men carry the sacred Book of the Law into an Assembly collected in majestic silence. Gentlemen, the Revolution is terminated—the people are eager for the Laws that must follow it. The two Powers are limited—the people desire that they may be balanced, but that they may be respected."

"It is time that confidence should descend from this Assembly, and the Throne, to diffuse itself over all the Empire. Legislators, whose only business is to do good, turn your attention to the City of Paris, so courageous in danger, and at the same time calm, it will continue to afford this glorious example, in defending itself against enemies, who wish to excite disturbances in its bosom."

THE PRESIDENT REPLIED:

"The National Assembly hopes that this City, distinguished by the enthusiasm of Freedom will distinguish itself still more by its attachment to the Laws: it is only necessary to guard the people from seduction; their own impulse will always lead them to virtue. They have chosen you as their Magistrates—as their Friends. You have been so hitherto—you now are so, and will always support the same character."

The Sculptor appeared to present those Busts for which he had obtained the permission of the Assembly. He had signified his patriotism by applying the ruins of the Bastille to the purposes of his art. The Assembly decreed, that the Commissioners of the Hall should prepare the niches in the walls to receive the busts of the King, M. Bailly, Mirabeau, and Rousseau, executed by Paoli.

The Department of Paris presented themselves at the Bar. M. M. de Rochefoucault and Talleyrand appeared at their head. The first spoke on the occasion. He congratulated the Assembly on having inspired with confidence the friends of the public peace, by proceeding in the tract pointed out by the Constituting Body.

He hastily glanced at the important labours which present themselves to the Assembly—

"YOU WILL CONSECRATE FREEDOM OF OPINION, THAT SALUTARY DOCTRINE."

"YOU WILL PRESERVE THE PROPAGATION OF KNOWLEDGE BY THE LIBERTY OF THE PRESS."

"YOU WILL ORGANIZE PUBLIC EDUCATION, THAT FIRST CARE OF SOCIETY;

"YOU WILL CHERISH THE FLAME OF GENIUS, WHICH, SOARING FAR ABOVE THE HIGHEST PITCH OF EMPIRES, COMMUNICATES ITS EXALTED EMINENCE, ITS LUSTRE TO THE UNIVERSE."

"You will take under your particular cognizance the wants of suffering humanity; you will afford them salutary relief. You will prevent the ravages of craving famine; you will annihilate the unhappy effects of those innumerable customs which still participate of their barbarous origin."

"In fine, you will combine all the parts of the monarchy; you will chuse only simple means, persuaded that in the moral, as in the physical world, the most simple means are the best."

M. de la Rochefoucault concluded with declaring the patriotism of the Department of Paris the best.

The Assembly received this Department in the most flattering manner.

PATRIOTISM OF A FRENCH CURÉ.

Extract of a letter from Strasbourg, August 18.

"On the 15th. inst. at night, a terrible alarm was heard on the banks of the Rhine. About eleven o'clock at night the General beat to arms, and the alarm bell (Tocin) announced that the enemy had passed the Rhine; several couriers were instantly dispatched to Strasbourg to demand assistance. M. Gelb deferred sending the troops required, for at least two hours after the demand was made. Mean while a brave constitutional Curate of Bischem, (M. Gelin) put on his armour, took his musket and sabre, and put in his girdle a pair of pistols. In this garb he put himself at the head of the National Guards of his parish, and de-

* This Speech was wanting in the account of that memorable event given in the Supplement of the 18th. November last.

En conséquence des qualités distinguées et de la capacité militaire que le Marquis de Bouille a ci-devant général d'armée au service de France, a longtemps manifestée, et par égard pour l'attachement qu'il a récemment témoigné, pour le Roi et la Reine de France, et pour leur famille le Roi de Suède l'a pris à son service, et lui a accordé le Grade de Lieutenant Général, avec priorité, suivant la date de son brevet comme Général François. Le Comte Louis Joseph de Bouille son fils, ci-devant Lieutenant Colonel de la Cavalerie Française, est appointé Aide-de-Camp du Roi, et les appointemens de l'un de l'autre ont été assignés sur la liste extraordinaire.

C'est ainsi que le Roi de Suède fait paroître immoderement et sans y être provoqué, la haine pour la constitution de France.

Afin de caractériser l'ingratitude de cette conduite, il est nécessaire de savoir que dans le tems que la Couronne de France déboursait à sa volonté l'argent du peuple, ce monarque en recevoit un salaire annuel de deux cens mille livres; pour en montrer l'indécence il est suffisant de dire qu'il n'a jamais été invité ni autorisé par aucune plainte de la part du Roi de France à faire connoître son opinion touchant sa situation."

Il y a dans cette violence préemptoire, qui est rarement compatible avec la justice, un degré de ressentiment violent indigne d'un grand homme en aucune occasion. Il adopte un général que le Gouvernement existant d'un autre pays a déclaré traître, et fait paroître un manque de respect envers une nation qu'il craint d'attaquer, sachant bien qu'elle s'occupe trop sérieusement de son propre bien-être pour songer à l'attaquer lui-même.

Mais si la France devoit être attaquée pour soutenir les droits de la nation en préférence aux usurpations d'un petit nombre, le Roi de Suède, et de Bouille, l'homme qui s'est engraisé du fruit des travaux de ce peuple tandis qu'il courboit sous le joug, et l'homme qui a trahi ceux dont il avoit entrepris de défendre la vie et la liberté sont incontestablement les mieux qualifiés; et certainement une si digne cause ne peut être mieux honorée que par deux pareilles champions—Un traître et le protecteur d'un traître.

Discours du Président de l'Assemblée Nationale de France*, adressé au Roi sur son acceptation de la Nouvelle Constitution, le 14 Septembre, 1791.

"**D**ES abus qui subsistoient depuis si longtems, qui avoient triomphé des bonnes intentions du meilleur des Rois, et avoient sans cesse bravé l'autorité du Trône, opprimé la France. Dépositaire des vœux, des droits, et du pouvoir du peuple, l'Assemblée Nationale a établi par la destruction de tous les abus, la base solide de la prospérité publique."

"Sire, ce que cette Assemblée a décrété la concurrence Nationale l'a ratifié. L'exécution la plus complète de ses décrets dans toutes les parties de l'empire atteste le sentiment général. Elle dérange les faibles Plans de ceux, dont le mécontentement les a tenu trop longtems aveuglés à leur propre intérêt. Elle promet à Votre Majesté que votre souhait pour le bonheur des Français ne sera plus en vain."

"L'Assemblée Nationale n'a rien autre chose à décréter dans ce jour mémorable, dans lequel vous completez dans son sein par l'engagement le plus solennel l'acceptation de la Royauté Constitutionnelle. C'est l'attachement des Français, c'est leur confiance qui vous confère ce titre pur et respectable, à la Couronne la plus durable de l'univers, et ce qui vous l'a garanti, Sire, c'est l'autorité impérissable d'une constitution décrétée librement. C'est la force invincible d'un peuple qui se sent digne de la liberté. Elle établit la nécessité qu'une si grande nation aura toujours d'une Monarchie héréditaire."

"Quand votre Majesté, attendant de l'expérience les lumières qui sont sur le point de s'étendre par le résultat pratique de la constitution, promet de la maintenir au dedans, et de la défendre des attaques du dehors, la Nation, se confiant sur la justice de ces droits et sur la persévérance de sa force, et de son courage, et sur la loyauté de votre co-opération, ne peut avoir aucune appréhension d'alarmes du dehors, et va contribuer par sa confiance tranquille au prompt succès de son Gouvernement intérieur."

"Ce qui doit être grand à vos yeux, sire, cher à nos cœurs, et ce qui paraîtra avec lustre dans notre histoire c'est l'époque de cette enumeration, qui donne à la France, des citoyens, aux Français une patrie, à vous comme Roi un nouveau titre de grandeur et de gloire, et à vous comme homme une nouvelle source de satisfaction, et de nouvelles sensations de bonheur. (de grands applaudissemens.)"

Le Roi sortit de l'Assemblée au milieu des acclamations de *vive le Roi*. L'Assemblée en corps l'accompagna au Palais des Thuilleries, parmi les acclamations et les cris de joie du peuple, au son de la musique militaire, et au bruit des décharges répétées d'artillerie.

Le 7 Octobre. La Municipalité de Paris s'est présentée. Mr. Bailly, qui étoit à la tête, a exprimé en ces termes:

"La ville de Paris vient vous exposer les sentimens de ses habitans. Vous êtes constitués, en Assemblée Législative Nationale. Vous avez rempli un devoir sacré; nous ne vous remercions pas de l'avoir fait; mais nous vous remercions de l'exemple que vous avez donné. Nous vous remercions de la solennité qui a embelli votre serment. Nous avons vu, comme dans l'ancien tems, vos vieillards porter le livre sacré de la loi dans une Assemblée recueillie dans un silence majestueux. La Révolution, Messieurs, est terminée. Le peuple attend avec impatience les loix qui doivent la suivre. Les deux pouvoirs sont limités; le peuple desire qu'ils soient balancés, mais qu'ils soient respectés."

"Il est tems que la confiance émane de cette Assemblée et du Trône pour se répandre par tout l'Empire. Législateurs, dont la seule affaire est de faire du bien, tournez votre attention sur la ville de Paris, si courageuse dans le danger, et en même tems si calme, elle continuera de donner ce glorieux exemple, en se défendant contre les ennemis qui souhaitent exciter des troubles dans son sein."

LE PRESIDENT A REPOUÏ,

"L'Assemblée Nationale espère que cette ville, distinguée par l'enthousiasme de la Liberté, se distinguera encore davantage par son attachement aux loix; il n'est seulement nécessaire que de prémunir le peuple contre la séduction. Sa propre impulsion le portera toujours à la vertu. Il vous a choisis pour ses Magistrats—pour ses amis. Vous avez été tels jusqu'à présent, vous l'êtes encore, et vous maintiendrez toujours ce caractère."

Le sculpteur a paru pour présenter les bustes pour lesquels il avoit obtenu permission de l'Assemblée. Cet artiste a signalé son patriotisme en employant les ruines de la Bastille aux objets de son art. L'Assemblée a décrété que les Commissaires de l'Hôtel de Ville préparassent des niches dans les murs, pour recevoir les bustes du Roi, de M. Bailly, de Mirabeau et de Rousseau. Le Département de Paris s'est présenté à la barre. M. M. de la Rochefoucault et TALLEYRAND ont paru à la tête. Le premier a parlé en cette occasion. Il a félicité l'Assemblée d'avoir inspiré de la confiance aux amis de la paix publique, en marchant dans le sentier indiqué par les corps constitués."

Il a suggéré brièvement les travaux importans qui se présentent à l'Assemblée. "Vous consacrerez la Liberté d'opinion, cette doctrine salutaire: Vous préserverez la propagation des connaissances par la liberté de la Presse. Vous organiserez l'éducation publique, ce premier de la société. Vous chérirez le feu du génie, qui s'élevant beaucoup au dessus du sommet des empires, communique de son éminence son lustre à l'univers."

"Vous prendrez une connoissance particulière de l'humanité souffrante. Vous lui procurerez un secours salutaire. Vous prévendrez les ravages de la cruauté humaine; vous anéantirez les funestes effets de ces innombrables coutumes qui tiennent encore de leur barbare origine. Enfin vous combinerez toutes les parties de la Monarchie; vous ne choisirez que des moyens simples, persuadés qu'en morale comme en physique les plus simples moyens sont les meilleurs." M. de la Rochefoucault a conclu par déclarer le Patriotisme du Département de Paris.

L'Assemblée a reçu le Département de Paris de la manière la plus flatteuse.

PATRIOTISME D'UN CURÉ FRANÇOIS.

Extrait d'une lettre de Strasbourg, du 18 Août.

"Le 15 du passé il y eut une terrible alarme sur les bords du Rhin. Vers onze heures du soir on battit la générale; le tocin annonça que l'ennemi avoit passé le Rhin. On dépêcha dans l'instant plusieurs couriers à Strasbourg pour demander du secours. Mr. Gelb, commandant de la place, différa au moins deux heures à envoyer les troupes après que la demande en eut été faite. Cependant le brave curé Constitutionnel de Bischem, nommé M. Gelin, revêtit son armure, prit son mousquet et son sabre, et mit une paire de pistolets à sa ceinture. Dans cet équipage il se mit à la tête des Gardes nationales de sa paroisse, auxquelles il fit cette courte harangue digne des anciens Romains: "Mes amis, l'ennemi nous a enfin attaqué; courons défendre notre patrie: celui qui aura la bassesse de fuir méritera la mort; car nos plus grands ennemis sont les lâches et les rapaces."

Cet intrépide curé, à la tête de ses troupes, composé de Lutheriens, d'Anabaptistes et de Juifs, arriva, après un marche de trois lieues, à Gausshausen, où l'alarme avoit été donnée. Ce qui en étoit cause étoit l'insurrection de quelques fanatiques, qui avoient presque affirmé à coup de pierre le Curé constitutionnel de la Paroisse. L'auteur de cet attentat étoit un Maître de Poste, lequel fut arrêté sur le champ, et envoyé prisonnier à Strasbourg. Les Communes de Bischem et de Schiltbach ont rendu des honneurs publics à Mr. Gelin, qui méritoit d'être leur Grand Curé."

* Ce Discours manquoit dans le récit de ce mémorable événement: mais il dans le Supplément du 18 Novembre dernier.

livered a brief harangue worthy of the ancient Romans: "My friends, the enemy have at length attacked us; we fly to defend our country; he who has the baseness to run away, merits death, for our greatest enemies are cowards and aristocrats."

"This intrepid Curate at the head of this troop, composed of Lutherans, Anabaptists, and Jews, after a march of three leagues arrived at Gaubheim, where the alarm had been given. It had been caused by the insurrection of some fanatics who had almost stoned to death the constitutional Curate of the parish. The author of this mischief was a certain Post-master, who was immediately seized, and sent prisoner to Stralburgh. The communities of Beche and Schilsk have rendered public honors to Mr. Gein, who deserves to be their General, if he were not their Curate."

SINGULAR SERMON.

A learned Friar in Italy, famous for his piety and knowledge of mankind, being commanded to preach before the Pope, at the year of jubilee, repaired to Rome a good while before the day appointed, to see the manner of the Conclave, and to accommodate his sermon the better to the solemnity of the occasion. At length, when the day came, having ended his prayer, looking about him for a long time, he cried out with a loud and vehement voice, "St. Peter was a fool!—St. Peter was a fool!—St. Peter was a fool!"—and then came down from the pulpit. Being immediately questioned before the Pope concerning the unsuitableness of his behaviour, he made this reply: "If, Holy Father, a Cardinal may go to heaven, abounding in wealth, honor, and preferment, and living at ease, wallowing in sloth and luxury, and seldom or never preaching. St. Peter was certainly a fool, who took so hard a way of travelling thither, by fasting, preaching, abstinence, and humiliation." The Pope could not deny the reasonableness of the reply.

QUEBEC, JANUARY 19.

Yesterday being the Anniversary Celebration of HER MAJESTY'S Birth Day, in the forenoon there was a numerous Levée at the Castle; and in the evening His Excellency the Lieutenant Governor gave a splendid Ball and Supper to a numerous and Brilliant Assembly.

His Excellency the Lieutenant Governor has been pleased to issue a Commission appointing John Frazer, Thomas Dunn, Hertel de Rouville and Jenkin Williams Esquires Judges of the Courts of Common Pleas for the Districts of Quebec, Montreal, and Three Rivers, in the Province of Lower Canada.

A Subscriber to the Concert hopes that the Managers will give themselves some trouble in future to prevent the confusion and noise that prevailed last concert night, by a number of gentlemen talking loud during the music. If there are any rules for the concert they surely require silence during the performance. If there are no rules, it is high time that some should be formed to preserve decorum. And till rules are formed it may be recommended to those gentlemen who distinguished themselves so loudly last Concert night not to be ashamed to imitate the example of His Excellency Lieut. Governor General Clarke and his Royal Highness Prince Edward.

THURSDAY, 19th January 1792

CONSTITUTIONAL CLUB.

THE 156 Gentlemen who dined together on the 26 Dec. are notified that their third Constitutional meeting will be held at Franks's Tavern, on Saturday the 21st inst. at 6 o'clock in the evening; when their attendance will be expected on business. By Order

WILLIAM GRANT, President,
CHARLES DE LANAUDIÈRE, Vice-president.
QUEBEC, Jan. 16 — Elected for that Evening

QUEBEC ASSEMBLY.

THE next will be on Thursday the 26th. inst. at the usual place.—

THE partnership of Melvin and Burns, having expired on the 31st. ult., the Business of Auctioneers and Brokers, will be carried on by the Subscribers, who intreat and solicit the patronage of the public.— WM. BURNS.

QUEBEC, 17 January 1792.— J. W. WOOLSEY.

TO the CITIZENS of QUEBEC and MONTREAL.

GENTLEMEN,

SEEING, with pain, the profound ignorance that reigns in the country parts of this province where the inhabitants are deprived of the most useful or rather the most indispensable parts of education; and considering that many among them are, from their poverty, incapable of paying for the instruction they wish to give their children: I have thought it my duty to contribute all in my power to redress this evil. In consequence, I am, this year, preparing to admit into my school in the parish of Berthier, where I reside, a certain number of scholars gratis. But as my circumstances will not enable me to furnish them the necessary books, paper, ink, desks and benches, I take the liberty, to implore, for them, your generous commiseration, assuring you, that as to what I am able to furnish myself, such as pens &c. I will zealously undertake without the least gratuity. I flatter myself Gentlemen, that you will encourage this enterprise, hoping my example may induce every schoolmaster in the province, to do as much in proportion to their capacity and respective means. I dare assure you of the gratitude of the poor children who may partake of your bounty; and subscribe myself, with the most profound respect,

Gentlemen, Your humble servant

BERTHIER 1 January 1792

LOUIS LABADIE School-master,

BY AUCTION.

Will be sold on Monday the 21st. of May next, and following Days,
At BURNS and WOOLSEY's Auction Room:

A Quantity of Cloathing belonging to His Majesty's 9th. and 20th. Regiments of Foot, left in this Province, and in perfect good order, consisting in Serjeants, Privates, and Drummers Coats, Waistcoats, Breeches, Hats, Shoes, Stockings, Shirts, Rollers for the Neck; Scarlet, Buff, Yellow, and White Cloth, Buttons and Worsted Lace.

A L S O,

Drum Carriages, Sword Belts, Fife Slings, Pouches, and Cartouch Boxes, &c. &c. &c.

SALE to begin precisely at One o'Clock each Day.

QUEBEC, 17th. January, 1792.

SERMON, SINGULIER.

Un savant moine d'Italie, fameux par sa piété et par sa connoissance du Genre-humain, ayant eu ordre de prêcher devant le Pape l'année d'un Jubilé, se rendit à Rome longtems avant le jour fixé, pour voir les mœurs du Conclave, et pour accommoder d'autant mieux son sermon à la solennité de l'occasion. Enfin, quand le jour fut venu, après avoir fini sa prière, il regarda longtems autour de lui, et s'écria trois fois avec une voix haute et véhémence: St. Pierre était un fou! St. Pierre était un fou! St. Pierre était un fou! et il descendit ensuite de la chaire. Etant aussitôt interrogé devant le Pape touchant l'incongruité de sa conduite, il répondit: Si, Saint Pere, un Cardinal peut aller au Ciel étant dans l'abondance du bien, de l'honneur et des promotions, en vivant à son aise, plongé dans l'oisiveté et le luxe, et ne prêchant jamais ou farenent, St. Pierre étoit certainement fou de prendre pour s'y rendre, une voie aussi rude que celle du jeûne, de la prédication, l'abstinence et l'humiliation. Le Pape ne put nier que cette réponse étoit raisonnable.

QUEBEC, 19 JANVIER.

Hier, qui étoit l'anniversaire de la naissance de la Reine, il y eut dans la matinée un nombreux levé au Château; et le soir son Excellence le Lieutenant Gouverneur donna un bal et souper splendides à une assemblée nombreuse et brillante.

Il a plu à son Excellence le Lieutenant Gouverneur, de nommer, John Frazer, Thomas Dunn, Hertel de Rouville, Jenkin Williams Ecuyers, Juges de la Cour des Plaidoyers Communs, pour les Districts de Quebec, Montréal et Trois Rivières dans la Province du Bas Canada.

CLUB CONSTITUTIONNEL.

LES 165 Messieurs qui ont diné ensemble le 26 de Décembre, sont avertis que leur troisième assemblée Constitutionnelle se tiendra à la Taverne de Franks, Samedi le 21 du Courant à 6 heures du soir, où l'on espere qu'ils se trouveront!

Par Ordre,

WILLIAM GRANT, PRESIDENT,

CHARLES DELANAUDIÈRE Vice PRESIDENT.

Quebec 16 Janvier 1792

Elus pour cette Soirée là,

ASSEMBLEE DE QUEBEC

LA prochaine Assemblée sera Jeudi le 26 du courant au lieu accoutumé.—

19. Janvier, 1792

LA Societé de Melvin et Burns ayant expiré le 31 du passé, la profession d'Encanteurs et Courtiers sera exercée par les soussignés, qui sollicitent la protection du public.

WM. BURNS

QUEBEC, 17. Janvier 1792.— JN. W. WOOLSEY.

AUX CITOYENS de QUEBEC et de MONTREAL.

MESSIEURS

VOYANT avec peine la profonde Ignorance qui régné

dans les Campagnes de cette Province, où la plupart des habitants sont privés des parties d'éducation les plus utiles, ou plutôt les plus indispensables; et considérant que plusieurs d'entre eux sont par leur pauvreté incapables de payer l'instruction qu'ils desireroient produire à leurs enfants; j'ai pensé qu'ils étoient de mon devoir de contribuer autant qu'il m'est possible à remédier à ce mal. Je me prépare en conséquence à admettre cette année à mon école dans la paroisse de Berthier, où je réside, un certain nombre d'écoliers gratis. Mais comme mes faibles moyens ne me permettent pas de leur fournir les livres, le papier, l'encre, les tables et bancs nécessaires, je prens la liberté d'implorer pour eux votre généreuse commiseration; vous assurant que quant à ce que je pourrai fournir moi-même, tel que les plumes, &c. je le ferai avec zèle sans aucune rétribution.

Je me flatte, Messieurs, que vous voudrez bien encourager cette entreprise, dont je souhaite que l'exemple puisse exciter tous les maîtres d'école de la Province à en faire autant, proportionnément à leur capacité et moyens respectifs. J'ose vous assurer de la parfaite reconnaissance des pauvres enfants qui participeront à vos bienfaits, et me souferir, avec le plus profond respect,

Messieurs, votre humble serviteur,

LOUIS LABADIE MAÎTRE D'ÉCOLE.

Berthier, 1 Janvier, 1792.

PIERRE GAMELIN, ECUYER, résident à l'Isle Jesus,

paroisse de St. Vincent de Paul, donne avis au public par le présent que par Contrat passé par devant Me. Chiffellier Notaire à la dite paroisse de St. Vincent de Paul, qu'il auroit acquis de Joseph Vanier, fils et la femme, une terre située sur les écos de l'Isle Jesus, de quatre arpents moins une perche et demi de front sur quarante arpents de profondeur, prenant sa devanture au bord de la Rivière des Prairies, se poursuivant en profondeur aux terres de St. François, tenant d'un côté à Louis Marié et d'autre côté à la veuve Pierre Prevost, avec tous les bâtimens dessus construits. En conséquence tous ceux qui pourroient avoir quelques hypothèques sur la dite terre, soit par obligation ou autrement, sont priés de se présenter d'ici le 25 de Février prochain devant le dit Sr. Pre. Gamelin ou chez le Docteur Leodel à Montreal, où que c'est le tems où doit se faire le dernier payement, faute de quoi le dit Sieur Pre Gamelin se prévaut du présent Avertissement.

Pierre Gamelin Esqr. Residing at the Island Jesus parish

St. Vincent de Paul, hereby gives public notice, that, by deed drawn up before Mr. Chiffellier Notary in the said Parish of St. Vincent de Paul, he has purchased of Joseph Vannier Junr. and his wife; a piece of land situated on the steep Coast of the Island Jesus, of four Arpents wanting a pole and a half in front, by forty Arpent in depth, bounded in front by the Rivière des prairies, and ending in depth at the land of St. François, bounded on one side by Louis Marié; and on the other side by the Widow of Peter Prevost, with all the buildings thereon erected.

All persons, who may have any claims, by mortgage or otherwise, are required to give notice thereof before the 25th february next, to the said Pierre Gamelin or to Dr. Leodel at Montreal, being time fixed for the last payment; on failure whereof the said Pierre Gamelin will avail himself of the present Advertisement.

PARENCA.

Sera vendue Lundi le 21 Mai prochain et jours suivans, à la chambre d'encan de Burns et Woolsey:

UNE quantité de vêtements appartenans aux 9 et 20 Régiments d'infanterie de sa Majesté, laissés en cette Province et en très bon état, consistants en habits, et vestes culottes, chaques, souliers, bas, chemises et cravattes de sergens, soldats et tambours; drap écarlate, buffe, jaune et blanc, Boutons et galon de laine.

A U S S I,

Des bandolieres de Tambours, ceinturons d'épée, bandolieres de fifrer, cartouches et Boetes à cartouches, &c. &c. &c.

La vente commencera à une heure précise chaque jour.— QUEBEC, 17 Janvier 1792.

JUST PUBLISHED, The Quebec Pocket Almanac for 1792.

On a new and more extensive plan than any ever printed in this country, containing about 170 pages in 12mo. in the French and English languages, on fine paper and a good type, with a nearly engraved Frontispiece.....Being a most valuable collection of useful knowledge, and a compleat Civil & Military Register for the Provinces of Upper and Lower Canada.

At the Printing-Office, Quebec,
Mr. BADEAUX's..... Three Rivers,
Mr. AIME's..... Berthier,
Mr. EDWARDS's..... & Montreal.
Mr. SARO's.....

IMPORTED, AND FOR SALE BY
MATTHEW & JOHN MACNIDERS,
UPPER TOWN.

WOOLLEN and Linen drapery,
Haberdashery,
Cutlery and stationery,
Black and yellow Morocco skins,
Wax calf do.
Lady's Morocco, fatten, fatinett, and lashing
shoes and slippers,
Gentlemen's dress shoes and pumps,
Cordovan boot legs with tops and vamps,
Lady's and Gentlemen's white silk hose,
Cotton and thread do.
Lady's steel clasps,
Queen's garters,
Broad and narrow white and coloured China
ribbons,
White and coloured habit and long gloves,
Fine India cotton thread,
Best Hyson, Souchong, Green and Bohea teas,
Best bloom and common raisins,
Best Turkey figs,
Currants and prunes,
White and brown candy, and barley sugars
Jordan and bitter almonds, soft shell do.

Peppermint drops,
Canded citron, and Spanish liquorice,
Cloves,
Nutmegs,
Cinnamon and mace,
Pepper,
Allspice and ginger,
Best pick'd iving glass,
White and yellow wax,
Hair powder, and pomatums, hard and soft,
Essence of lemon and bergamot,
Turlington's drops, and best double distilled
lavender water,
Best Gruyere, Gloster, and Cheshire cheese,
Florence oil,
Ketchup,
India foy,
Olives,
Capers and anchovies,
Best pearl and common barley,
Double and single refined loaf sugar, and
Muscovado do.
A large assortment of China & Queen's ware.

Also, a few Pipes Madeira Wine.

PRIME OLD Port,
Madeira,
Sherry,
Frontinac,
Teneriff,
Claret,

BEST OLD Coniac Brandy,
Jamaica Spirits,
West India Rum,
Geniva,
Lime juice,
Bottled Porter.

Orders will confer an obligation, and be particularly attended to.

SMALL BEER is now ready to be delivered from the
QUEBEC BREWERY in St. Charles street; **ALE** and **STRONG BEER**
will also be for sale in about ten days; and **PORTER**, warranted equal to
any imported, in the course of the month of March.

Families and Tavern Keepers, who wish to be supplied, will please to
give their directions to Mr. GODDARD, at the Brewery, who will send the
Beer to their houses as he shall be desired. — QUEBEC, 30th. Nov. 1791.

THE QUEBEC BREWING AND DISTILLING COMPANY,
having ordered a quantity of best SEED BARLEY by two of the ships expected to
arrive from England early in the month of May next, intend to deliver it at prime cost and
charges to such of the *Habitants* as shall prepare their ground for sowing it, and be recom-
mended to them by their Seigneur and Curé as industrious-good farmers, for which, they will
take payment after harvest, in Barley, and will also engage to receive the whole proceeds
from the said Seed Barley, or so much thereof as the *Habitants* can spare, at two shillings
and sixpence per minot, of fifty-four pounds English weight, payable, on delivery, at their
works in St. Charles street, or at any proper shipping place, deducting from that price the
freight to Quebec, and in order to encourage the farmers to clean and prepare the grain, they
will pay an additional price in proportion as it shall weigh more than fifty-four pounds per
minot.

Those who are inclined to embrace this favourable opportunity of providing themselves
with the best English seed, are desired to be early in their application, that they may not be
disappointed, as the Company will enter into engagements to deliver a fixed quantity on the
arrival of the vessels by which it is ordered, to such persons as shall apply first, with proper
commendations. — QUEBEC, 30th. Nov. 1791.

FOR SALE BY JOHN CHILLAS,

Lower Town, N^o. 10. Sault-au-Matelot Street :

LONDON Particular, and London Market Madeira,
Port, Teneriff, and Fayal Wines, in quarter-casks, or in bottles by
the dozen, on the most reasonable terms, and warranted genuine.

Quebec, 4th. January, 1792.

TO BE LET,

THAT Spacious FARM, situate on the St. Foie Road,
the property of major Holland, at present in his occupation, and adjoining his
House, with a convenient dwelling house for the Farm; also, barns, stables, &c. thereon,
together with a large stock of excellent cattle, and a sufficiency of farming utensils of every
kind. — For particular inquire of the Proprietor.

THE Subscribers to the **QUEBEC GAZETTE** on the Roads, and in the City
& Environs of Montreal, are requested to pay the amount of their respective debts
to Mr. FRANÇOIS SARO, who is duly authorized to give discharges.

PRINTING-OFFICE, QUEBEC, 15 DEC. 1791.

QUEBEC: PRINTED BY SAMUEL NEILSON, N^o 3, MOUNTAIN-STREET. — A QUEBEC: CHEZ SAMUEL NEILSON, N^o 3, RUE LA MONTAGNE.

ON VIENT D'IMPRIMER l'Almanac Portatif pour l'année 1792.

Sur un plan Nouveau et beaucoup plus étendu qu'aucun qui ait encore été imprimé
en cette Province, contenant environ 170 pages in 12mo. en François et en An-
glois, sur papier fin et bons caractères, avec un Frontispice proprement gravé
en taille-douce — Formant un recueil de connoissances et informations très
utiles, et un Régistre Civil et Militaire complet pour les Provinces du Haut
et du Bas Canada.

A l'Imprimerie,.....à Québec.
Se Vend { Chez Mr. BADEAUX, aux Trois-Rivieres,
Chez Mr. AIME'.....à Berthier.
Chez Mr. SARO.....& } Montréal.
Chez Mr. EDWARDS.....

IMPORTE' ET A VENDRE PAR
MATHIEU & JEAN MACNIDERS,
A LA HAUTE-VILLE.

DES Draperies et des Toiles,
Bas et bonnets,
Coutellerie et Papeterie,
Maroquin noir et jaune,
Peaux de veaux cirées,
Souliers et pantouffles de maroquin, de satin,
de fatinet et de diamant fort,
Souliers et escarpins fins pour hommes.
Jambes de bottes de cordouan avec des em-
peignes
Bas blancs de soie pour hommes et femmes,
Idem de coton et de fil,
Agrafes d'acier pour Dames,
Jartieres de la Reine,
Rubans étroits et large de la chine blancs et
de couleur,
Gands courts, longs blancs et de couleur,
Fil de coton fin des Indes,
Thé Hyson, fouchong, vert et bohé de la
meilleure qualité,
Raisins en grappes et communs de la mei-
leure qualité,
Excellentes figues de Turquie,

Gadelles et Prunes,
Sucre de candi et d'orge blanc et brun,
Amandes de jourdain et ameres,
Idem en coques tendres,
Essence de menthe de poivre,
Citrons confis et Régisse d'Espagne,
Cloux de Giroffes, Muscades,
Cannelle et Maci,
Poivre, Manille et Gingembre,
Talc de la meilleure qualité,
Cire blanche et jaune,
Poudre à cheveux, et pommade dure et tendre,
Essence de Limon et de Bergamote,
Beaume de Turlington et eau de Lavende
double distillée,
Fromage de Gruyere de Gloucester et de
Cheshire de la meilleure qualité,
Huile de Florence,
Ketchup, jus de Champignon des Indes,
Olives, câpres et Anchois,
Orge mondée et commune,
Sucre double et simple raffiné, et cassonade,

Un Grand assortiment de PORCELAINE et de GRAIS; --- Aussi
D'EXCELLENT vieux Vin de Port,
Idem de Madere,
Idem de Sherry,
Idem de Frontignac,
Idem de Teneriffe,
Idem de Bourdeaux,
En bouteilles } D'EXCELLENTE vieille eau-de vie de cognac
Idem Esprit de la Jamaïque,
Idem Rum des Isles,
Idem Genievre,
Idem Jus de Limon.
Idem Porter en bouteilles.
sa quo quaspas se regus avec reconnaissance, et exécutés avec ponctualité.

IL y a actuellement de la PETITE BIERRE, prête à
être livrée de la Brasserie de Québec, sur la rue St. Charles: Il y aura
aussi à vendre de l'AILE et de la GROSSE BIERRE dans environ dix jours;
et du PORTER garanti aussi bon qu'aucun importé en ce pais, dans le cours
de Mars prochain.

Les Ménages et les cabarétiers qui souhaitent qu'il leur en soit fourni,
voudront bien donner leurs ordres à Mr. GODDARD, à la dite Brasserie,
qui enverra la bierre chez eux, comme on la demandera.

Québec, 30 Novembre 1791.

LA Compagnie de la Brasserie et Distillerie de Québec,
ayant demandé une quantité de la Meilleure Orge, pour venir dans deux Vaisseaux
qui doivent arriver ici en Mai prochain, se propose de la livrer à prix coûtant, frais compris,
à ceux des habitants qui prépareront leurs terres pour la semer, et qui seront recommandés par
leur Seigneur et leur Curé, comme de bons et industrieux Cultivateurs. On n'exigera le
paiement, qui sera fait en Orge, qu'après la récolte; et l'on s'engagera à recevoir tout le pro-
duit de la semence ainsi livrée, ou autant que les Cultivateurs en pourront vendre, à raison de
deux shillings et demi par minot de cinquante quatre livres poids Anglois, payable à la livraison à
la Brasserie dans la rue St. Charles, ou à quelque place d'embarquement convenable, déduisant
sur ce prix le fret depuis là jusqu'à Québec. Et afin d'encourager les cultivateurs à nettoyer et
préparer le Grain. On paiera un prix additionnel en proportion de ce qu'il pèsera au-dessus de
cinquante quatre livres par minot.

Ceux qui voudront profiter de l'occasion de se pourvoir de semence d'Orge Angloise de la
meilleure qualité, sont priés d'en faire la demande à bonne heure, afin qu'ils ne soient pas dé-
appointés; car la société contractera pour en livrer une quantité fixée à ceux qui en auront
demandé les premiers, et qui auront de suffisantes recommandations, immédiatement après
l'arrivée des vaisseaux qui l'apporteront.

A VENDRE

Par JOHN CHILLAS à la Basse-ville, N^o 10 Rue Sault-au-Matelot.

DU Vin de Madere particulier et Marché de Londres, Vin
de Port, de Teneriffe et de Fayal, en quarts et en bouteilles, par
douzaine, aux termes les plus raisonnables et garanti pur. — 4 Janvier 1792.

A VENDRE.

UNE Terre de deux arpens de front sur vingt de profondeur, toute labourable, s'étant au
Trait-quaré de Charlebourg, bornée devant par le chemin du Roi, d'un côté par Bazil
Bedard et d'autre côté Par Joseph Allard. Aussi.
Une autre terre de deux arpens de front sur vingt de profondeur, à commencer au bout de la
profondeur de la première susmentionnée, bornée au Nord-est aux bords de Jean Paget et de Jean
Thibaut, et du côté du Sud-ouest par la terre de Joseph Beaumont. Les trois quarts de cette terre
sont labourables.

Les deux dites terres sont dans une agréable situation, et d'un excellent sol pour toute espèce de
Culture avec des belles prairies. Les amateurs voudront bien s'adresser au fleur Jérôme Bedard,
propriétaire, demeurant à Charlebourg, suldit, qui en fera des conditions raisonnables.

Quebec, 4 Janvier 1792.

LES Souscripteurs de la GAZETTE de QUEBEC, sur la Route, dans la
Ville et dans le Voisinage de Montréal, sont priés de payer le Montant de leurs
Dettes respectives à Mr. FRANÇOIS SARO, qui est dûment autorisé de donner
annes et valables quittances.

DE L'IMPRIMERIE, AUE QREC, CE 15 DECEMBRE, 1791.